

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES** donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal en date du 5 février 2024, 19h30 à la Maison du citoyen situé, au 10 Avenue Michaud.

---

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**NATURE ET EFFETS :**

D'autoriser le nombre de bâtiments secondaire au nombre de (4) qui est supérieur au nombre maximal prescrit qui est de (3) tel que l'article 7.3 du règlement de zonage #216 le stipule.

De régulariser la marge de recul latérale de l'abri qui est de 1,57 mètre au lieu du 2 mètres prescrit de la grille de spécifications de la zone VC-7 du règlement de zonage #216.

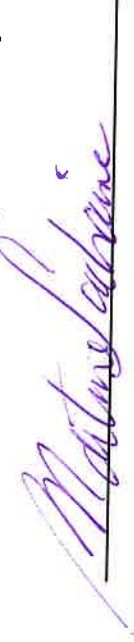
---

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

14, Chemin de la Grande-Bernache  
St-Marc-de-Figüery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figüery ces 18ième jours de janvier de l'an 2024.



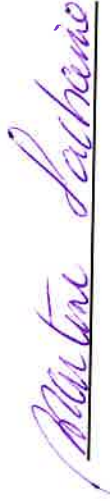
Martine Lachaine  
Directrice générale-greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figüery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 janvier 2024 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2024



Martine Lachaine  
Directrice générale, greffière-trésorière